

**Question orale du Groupe d'Ouverture,
Vénissieux, TERRE d'AUDACE, TERRE d'AVENIR**

Chers collègues, Mesdames, Messieurs,

Cette question orale se décompose en deux points : dans le premier je reviendrai sur le sujet du Centre sociale Roger Vaillant et dans le second je me ferai l'écho d'inquiétudes que m'ont confié des Vénissiens. Enfin, sans le développer, j'évoquerai le sujet de la police municipale.

Au sujet du Centre Social Roger Vaillant, après presque deux années de relance notre groupe a reçu un dossier ou du moins quelques pages photocopées que l'on nous présente comme le fameux dossier qui devait faire toute la lumière sur le pourquoi de la fermeture de ce Centre. M. Gerin nous l'avait maintes fois promis, puis avait même essayé de nous bluffer lors d'un conseil municipal en affirmant qu'il nous l'avait déjà remis. Rappelons que cette liquidation a entraîné la fermeture du centre et le licenciement de 14 salariés dont certains, à notre connaissance, sont deux ans après, encore dans une situation précaire. C'est donc avec grand intérêt que nous avons ouvert ce fameux dossier pour comprendre ce qui justifiait une telle situation. La lecture de ces quelques pages a été très décevante. Elle n'éclaire en rien les raisons objectives de la fermeture. Juste un vague historique des procédures, comportant d'ailleurs une grossière erreur de nom : le mandataire judiciaire, M. Robert Louis Meynet est appelé par ailleurs Serge Meynet. On peut aussi y trouver quelques courriers, notamment un dont la date du 24 mai 2008 est a priori erroné puisqu'il rapporte une décision que le Tribunal de Grande Instance aurait pris, au regard de cette date, pas moins de 4 mois plus tard le 23 septembre 2008. Bref, cela ne fait pas sérieux, mais surtout il n'y a rien de consistant. L'ensemble des informations tendrait même à faire comprendre que faute de savoir mettre de l'ordre dans le management du centre social, la municipalité aurait préféré en finir avec cette structure et qu'une remise à plat soit effectuée. Une remise à plat qui s'est traduite par la liquidation judiciaire de la structure, conduisant ainsi à licencier le personnel. Un moyen a priori très efficace, notamment quand il y a des personnels protégés par des mandats de représentant du personnel. Heureusement que dans le monde de l'entreprise ce type de méthode n'est pas mis en œuvre chaque fois qu'il y a des conflits internes, sinon, les chiffres du chômage seraient encore plus vertigineux, sans compter les pertes de savoir-faire et le gaspillage d'argent que représente la non-occupation des bâtiments. Pour finir au sujet de ce fameux dossier, chacun appréciera ces informations à leur juste valeur... Une chose est certaine, la municipalité souhaitait se débarrasser à bon compte de notre insistante demande d'information en produisant ces quelques pièces du dossier. En agissant de la sorte, elle a démontré, une fois de plus, qu'elle ne veut toujours pas faire preuve de transparence sur cette affaire.

J'en viens maintenant à mon second point où je me fais l'écho d'inquiétudes que m'ont confié des Vénissiens. Je précise que plusieurs concernent le Moulin à Vent car c'était le lieu de notre dernière visite de quartier.

- 1) Dans le quartier du Moulin à Vent, les squats successifs et les va-et-vient louches dans la maison du rosiériste Richardier rue Ernest Renan laissée à l'abandon exaspèrent les habitants. Il y a un risque non-négligeable de voir un jour des débordements et tout cela pourrait dégénérer. Il vous faudra alors en rendre comptes. Quelles sont les actions de la mairie ? Il y a-t-il des projets en cours ? Si jamais des choses étaient en cours, pourquoi les habitants n'en sont-ils pas informés ?
- 2) Toujours dans le quartier du Moulin à Vent, les habitants souhaiteraient savoir ce qui est entrepris par la municipalité pour faciliter le redéploiement des commerces du petit centre commercial à l'angle de la route de Vienne et de la rue Ludovic Bonin ? La question se pose notamment pour les personnes à mobilité réduite habitants le quartier pour qui le commerce de proximité est indispensable pour répondre à leur ravitaillement quotidien, mais également pour sa dimension sociale.
- 3) Dernière remarque au sujet du Moulin à vent, des habitants se demandent s'il est envisageable d'obtenir des aides, comme cela se fait par ailleurs sur Vénissieux, pour procéder à la réhabilitation des façades des maisons vétustes de la rue du professeur Roux.
- 4) Dans le contexte de ce qui s'est passé cette année dans l'ouest de la France, des habitants de Vénissieux s'interrogent sur la prise en compte des risques d'inondation que peuvent engendrer l'urbanisation à outrance et le goudronnage, notamment du fait des nouvelles constructions sur le plateau des Minguettes et sur ses pentes. Dans les années 80 Vénissieux a eu à souffrir d'inondation par les eaux de ruissèlements provenant de forts orages. Ces inondations allaient jusqu'à la place Léon Sublet et même l'avenue Jean-Jaurès. A l'époque cela avait nécessité la réalisation d'un collecteur d'eau. La question qui se pose, étant données les évolutions de l'urbanisation actuelle, est de savoir si ces infrastructures sont toujours suffisantes ?

[La lecture de ce qui suit a été refusé par Mme le Maire car non soumis à son accord préalable...]

Enfin, comme annoncé en introduction, j'évoque, sans le développer le sujet de la police municipale : Notre groupe déplore que les réflexions sur les évolutions des missions de la police municipale de notre ville ne soient aucunement portées devant le conseil municipal et qu'ainsi les élus de l'opposition ne soient pas associés à ce débat important. Nous n'avons connaissance des avancements à ce sujet que par la rumeur et la presse. Je vous rappelle encore une fois que les élus de l'opposition représentent près de 48% des électeurs qui se sont exprimés dans les urnes en 2008, soit presque un vénissien sur deux. Il ne faudrait pas les négliger.

Merci de répondre aux questions posées, à savoir, celle au sujet :

- de la maison du rosiériste Richardier,
- des commerces de la route de Vienne/rue Bonin
- des aides à la réhabilitation
- des risques d'inondation

Merci de votre attention

Christophe GIRARD
Président du Groupe d'Ouverture
VENISSIEUX, TERRE D'AUDACE, TERRE D'AVENIR